



vivre@ Rochefort

MAIRIE DE ROCHEFORT

TÉL. : 01 30 41 31 06

www.mairie-rochefortenyvelines.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI - JEUDI
9H00 - 11H30 / 15H00 - 17H00

MERCREDI - SAMEDI

9H00 - 11H30

VENDREDI

15H - 17H00

HORAIRES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

MARDI-JEUDI-VENDREDI

15H00-17H00

MERCREDI ET SAMEDI

9H00-11H30



**RESPONSABLE
DE LA RÉDACTION**
SYLVAIN LAMBERT

RÉDACTEUR
STÉPHANIE CAILLARD,
BÉATRICE GOUT,
XAVIER HENRY,
MARTINE MERELLE

MISE EN PAGE
OLIVER ROUJON

Le sommaire

P3 L'ÉDITO DU MAIRE

P4 LE VILLAGE

P12 CULTURE ET LOISIRS

P15 ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

P16 SOCIAL ET SOLIDARITÉ

P23 LES ÉCOLES

P24 NATURE ET ÉCOLOGIE

P26 MOBILITÉ

P28 INFORMATIONS UTILES

P30 LES OFFRES D'EMPLOI



DATE À RETENIR

Les vœux du maire :
le 15 janvier 2022 à 11h00
salle des fêtes, chemin
de l'Ancienne Gare.



Le mot du maire



Dans mon édito du dernier Vivre@Rochefort, je vous promettais de revenir vers vous pour vous présenter notre méthode de gouvernance des projets communaux, que nous avons baptisée « Coopération Citoyenne ». Mais - me direz-vous -, car il y a toujours un mais -, la COVID en a décidé autrement... La fin de la 3ème vague, puis la 4ème, et maintenant la 5ème auront-elles eu raison de nos promesses ?

Eh bien non ! malgré le manque de participation aux réunions publiques auxquelles les intéressés étaient invités, nous n'avons pas été découragés et nous avons continué à dérouler les projets communaux en nous appuyant sur notre démarche I3C (Informer, Consulter, Concerner, Codécider). Ce numéro du Vivre@Rochefort fait le point sur nombre de nos projets communaux, certains anciens, comme la reprise des concessions du cimetière de Rochefort, ou bien plus récents, telle la revalorisation de l'entrée du village, qui a débuté par l'abattage des marronniers. Mais je ne suis pas là pour vous révéler tout le contenu de ce magazine...

Néanmoins, je tiens à vous faire part d'un projet qui me tient tout particulièrement à cœur. Mon prédécesseur, Georges BÉNIZÉ, avait réussi à récupérer dans le giron de la commune la parcelle qui héberge les ruines du château de notre « héros local » Gui le Rouge. Malgré de nombreuses tentatives, nous avons échoué jusqu'à cet été à convaincre nos instances archéologiques départementales de nous accompagner dans notre projet de valorisation de ce patrimoine.

C'est maintenant chose faite, avec l'aide du Parc Naturel Régional. Nous avons réussi à convaincre le service d'archéologie des Yvelines de l'intérêt de notre projet. Les choses s'accélèrent. Cet été nous avons commencé les travaux de débroussaillage ; l'hiver sera mis à profit pour les poursuivre et faire tomber un certain nombre d'arbres dans l'enceinte du château. L'année 2022 verra la réalisation de fouilles qui nous permettront de mieux connaître l'histoire du lieu mais aussi de dater les différents vestiges. Cela fait, nous pourrons alors entamer la mise en valeurs des ruines, y créer un itinéraire de visite et l'associer au parcours de découverte de notre beau village. Nous ferons ainsi de Rochefort un lieu attractif, relativement unique en Île-de-France.

A l'approche de fêtes de fin d'année, je ne peux conclure cet édito sans vous souhaiter à toutes et tous de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. Je profite de cette occasion pour vous donner rendez-vous le samedi 15 janvier 2022 (si les conditions sanitaires le permettent) pour les vœux de la municipalité.



Bien à vous, votre Maire
Combattons le Virus
Sylvain LAMBERT



Le Village

Les remparts de l'église



Les remparts de notre belle église Notre-Dame de l'Assomption sont à nouveau mis en valeur par la restauration des spots effectuée par l'entreprise Quekenborn, en charge de la maintenance de l'éclairage de la commune. Un grand merci à toute l'équipe !

N'oubliez pas que nous continuons de recueillir des fonds via la Fondation du Patrimoine pour financer les travaux de restauration. A ce jour, 26 846 € ont été récoltés, et contribueront aux travaux de réhabilitation de l'église.

Si vous souhaitez plus d'information sur les travaux envisagés, sachez qu'il existe un groupe de travail « Eglise » animé par Mme Martine Merelle, maire-adjoint.

Vous pouvez envoyer vos chèques libellés à l'ordre de « la Fondation du patrimoine – Eglise de Rochefort » à la Délégation régionale d'Ile-de-France, 8 passage du Moulinet, 750113 Paris, ou faire un don en ligne à :

➔ www.fondation-patrimoine-org/59167

Les bons de souscription sont disponibles en mairie et à la boulangerie de Rochefort.



Fin de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Rochefort

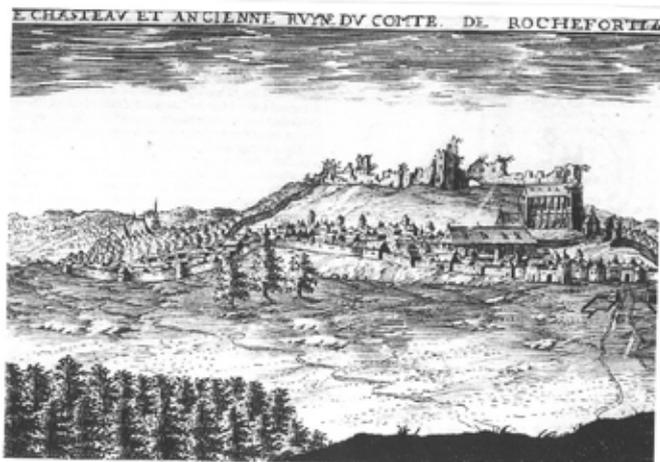
La reprise des concessions n'est envisagée par les communes que lorsqu'elles manquent de place et, bien souvent, lorsqu'il n'existe pas de possibilité d'agrandissement. Il s'agit, en somme, du dernier recours. Il existe deux procédures de reprise : lorsque la concession en cause n'était pas perpétuelle et qu'elle est arrivée à échéance, ou lorsque la concession est en état d'abandon.

Par décision du maire en date du 5 juillet 2021, la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Rochefort a été finalisée ; les concessions suivantes seront donc remises en service dans le courant de l'année :

NOM DE LA CONCESSION	EMPLACEMENT	DATE DE LA CONCESSION
COURRAL N° 215	Cimetière vieux, section A, Rang 1, tombe 1	01/09/1911
DAUVILLIER	Cimetière Vieux, section C, Rang 2, tombe 7	22/01/1908
FEUILLASTRE N° 162	Cimetière Vieux, Section D, Rang 1, tombe 17	27/9/1899
LAGUESSE N° 190	Cimetière Vieux, Section D, Rang 3, tombe 7	31/03/1904
CHAPELLE N° 265	Cimetière Vieux, Section D, Rang 3, tombe 12-13	06/03/1923
VAUBOIN	Cimetière Vieux, Section D, Rang 3, tombe 20	02/08/1929
DUBOIS N° 317	Cimetière Vieux, Section D, Rang 2, tombe 2 (concession temp. - trentenaire)	16/01/1936
VALLOT N° 203	Cimetière du Centre, Section A, Rang 3, tombe 4	20/11/1910
VALLOT N° 203	Cimetière du Centre, Section A, Rang 3, tombe 5	20/11/1910
FAMILLE MACHEFER N° 117	Cimetière du Centre, Section A, Rang 3, tombe 8	21/10/1893
BOIVIN N° 259	Cimetière du Centre, Section B, Rang 1, tombe 10	14/01/1921
UMENTIER N° 125	Cimetière du Centre, Section B, Rang 2, tombe 8	03/11/1892
BOIVIN N° 34	Cimetière du Centre, Section C, Rang 1, tombe 1	28/10/1875
GRESSON N° 187	Cimetière du Centre, Section C, Rang 1, tombe 3	27/02/1904
ROBERT N° 83	Cimetière Neuf, Hors rang	27/05/1886
CHABLOZ N° 302	Cimetière Neuf, Section A, Rang 1, tombe 4	27/01/1932
MICHAUT N° 436	Cimetière Neuf, Section A, Rang 5, tombe 4-5	24/12/1976
DESPRE N° 66	Cimetière Neuf, Section A, Rang 6, tombe 2	11/04/1885
FEUILLASTRE N° 60 ET 63	Cimetière Neuf, Section A, Rang 6, tombe 6	17/03/1878 27/07/1884
SEDANO N° 227	Cimetière Neuf, Section A, Rang 6, tombe 10	17/07/1913
TERRIER N° 400	Cimetière Neuf, Section B, rang 4, tombe 1	25/08/1952
PICOT N° 441	Cimetière Neuf, section B, Rang 5, tombe 6	31/03/1978
FAMILLE BLIN N° 276	Cimetière Neuf, Section B, Rang 5, tombe 8	15/11/1926
LEDUC N° 439	Cimetière Neuf, Section B, Rang 2, tombe 10 bis (conc. Temp - Trentenaire)	25/10/1977
DUFFET N° 445	Cimetière Neuf, Section B, Rang 4, tombe 8 (Conc. Temp - Trentenaire)	02/06/1982

La commune pourra ainsi satisfaire les demandes des personnes en attente d'une concession.

Le château de Gui le Rouge... le phoenix renaît de ses cendres

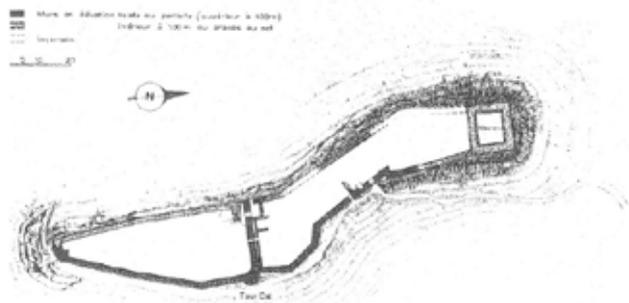


Ancienne cité seigneuriale, Rochefort rappelle son origine de diverses façons : un village dans la forêt, blotti au pied d'une butte sous la protection de l'église, des vestiges de fortifications et d'un château fort sur la colline de Normont construit au XIe par Gui le Rouge, seigneur de Rochefort. Les ruines sont encore visibles aujourd'hui.

S'il fut un personnage capital dans l'histoire de Rochefort, c'est bien Gui de Monthléry, dit le Rouge, sénéchal de France, comte de Rochefort-en-Yvelines, seigneur de Bréthencourt, de Gometz-Le-Châtel, de Châteaufort, de Crécy-en-Brie et châtelain de Gournay-sur-Marne. On ignore la date exacte de sa naissance, probablement entre 1040 et 1050. Il était le second fils de Gui de Monthléry et d'Hodierne de Gometz. La date de sa mort se situe entre 1107 et 1113. Il participa à la première croisade et fit construire le château à son retour.

Le siteur comprend quelle devait être la puissance militaire de cette forteresse, c'est lorsque, monté sur le sommet des ruines, il regarde à ses pieds et découvre un précipice où les roches les plus énormes se mêlent à la verdure et aux lilas, ou bien, contemplant l'horizon qui ici se confond avec le ciel, se perd dans ce qui reste de l'antique forêt de l'Yveline. Cette forteresse subit des fortunes diverses. Il semble qu'elle fut détruite en 1428, abandonnée après les guerres de religion. Témoin de l'histoire du village, elle mérite que l'on s'attelle à sa restauration et à la mise en valeur de son riche patrimoine architectural et archéologique.

Au mois d'août, à l'initiative de la commune et sous l'égide du Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse, une équipe de bénévoles de l'association « Etudes et Chantiers Île-de-France » a défriché la végétation pour permettre l'étude archéologique prévue dans un second temps. Celle-ci ne sera possible qu'une fois le terrain totalement dégagé des souches qui l'envahissent. Une première étape dans le projet de restauration de ce patrimoine exceptionnel.



Véritable oppidum gaulois, ce château fort est placé comme l'aigle, au sommet et à l'extrémité d'une abrupte colline. La partie supérieure est d'assez fraîche date ; mais la partie inférieure remonte aux Gaulois. Aussi est-ce avec intérêt que l'archéologie considère ces murs d'une épaisseur de près de deux mètres, ces longues assises de pierres disposées en feuille de fougère ou en arêtes de poisson (opus spicatum), signes caractéristiques de la période gallo-romaine. Mais là où surtout, le vi-

Le débroussaillage par l'association « Etudes et Chantiers Île-de-France » a débuté en août 2021 et reprendra l'année prochaine.

Une dizaine de personnes de l'association ont été hébergées par la commune et ont travaillé pendant 15 jours pour dégager la végétation sur une partie du terrain.

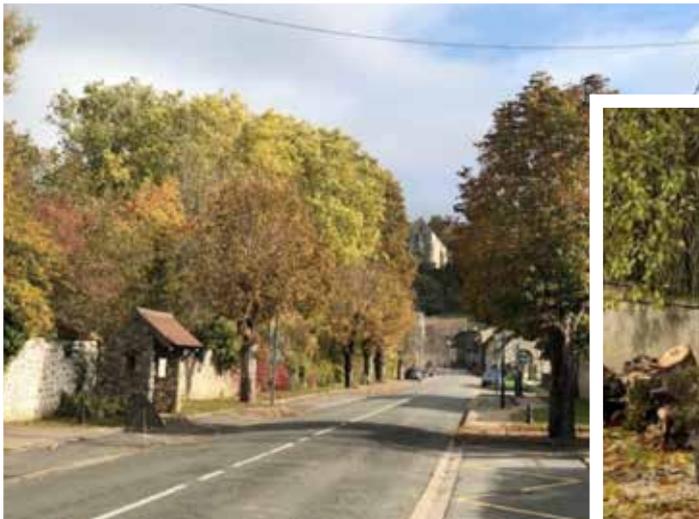


Les marronniers de la rue Guy le Rouge ont été abattus

Une première étape vient de se terminer : comme vous avez pu le remarquer, les marronniers de la rue Guy le Rouge ont été abattus.

Il était grand temps car ils étaient vraiment en fin de vie. Tout s'est bien passé, et nous remercions vivement l'entreprise Arbres et Environnement qui s'en est occupé. La prochaine étape, plus sympathique, qui concerne la replante, se déroulera en début d'année 2022. Un délai est nécessaire pour optimiser l'enracinement des prochains sujets.

Merci 1000 fois pour votre confiance.



← avant...



pendant... →



← pendant...

après →



Le Village

L'information dans la poche avec **PanneauPocket**



« Ma commune dans la poche »

La mairie se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.



PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les communes, intercommunalités (communautés de communes, syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), écoles, unions des sapeurs-pompiers et gendarmeries qui les intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 5500 communes et 100 intercommunalités.

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune.

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste.
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir". Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

Google Play, App Store, AppGallery logos.

Sylvain LAMBERT, nouveau président de l'Association des Maires Ruraux des Yvelines

Succédant à Philippe Geslan, maire de Méricourt et fondateur de cette association, Sylvain Lambert, maire de Rochefort-en-Yvelines, devient le président de l'AMRY. A ce jour, 60 communes de moins de 3500 habitants sont adhérentes à cette association dont la vocation est de faire entendre leur voix face aux villes moyennes et métropoles.



25 novembre : Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes



Depuis 1999, le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

La commune marque son engagement dans cette lutte en se parant de la couleur orange, emblématique de cette journée, sur la place des Halles.



Historique de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes :

Le 25 novembre 1960, trois femmes dominicaines, les sœurs Mirabal furent assassinées sur les ordres du chef de l'Etat dominicain. Le 19 octobre 1999, lors de la 54^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les représentants de la République dominicaine et 74 États membres ont présenté un projet de résolution

visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales étant invités ce jour-là à mener des opérations de sensibilisation de l'opinion à ce grave phénomène. La résolution 54/134 a été adoptée le 17 décembre 1999.

L'Assemblée générale a adopté la **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 20 décembre 1993.**

Comment réagir ?

Deux numéros de téléphone sont à votre disposition :

- Le **3919**. Les femmes victimes de violences ou les témoins peuvent contacter le **39 19** du lundi au samedi de 8h à 22h. Ce numéro est gratuit depuis un poste fixe. Il est invisible sur les factures.
- Le « **08 victimes** » (**08 842 846 37**). Un numéro dédié à toutes les victimes de violences quel que soit le préjudice subi. Victimes ou témoins de harcèlement peuvent contacter le **08 Victimes**, 7 jour/7, de 9h à 21 h. Ce numéro est non surtaxé.

LE COÛT DES DEJECTIONS CANINES



La commune encourage les comportements civiques des propriétaires de chiens et met à disposition des distributeurs de sacs à déjections canines répartis sur tout le village.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Sans compter les désagréments subis par les piétons malchanceux ou distraits, qui marchent malencontreusement dessus. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas les toilettes publiques canines.

Garder les rues, les espaces verts et la commune propres est l'affaire de tous !

Par mesure d'hygiène publique, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. L'amende pour abandon de déjections canines sur la voie publique est fixée à 135 €.

Budget communal annuel des fournitures de sacs à déjections canines : 1328 € en 2020

Le Village

Yvelines Fibre vous informe

Yvelines Fibre propose la fibre dans 140 communes parmi les 149 confiées par le Département et Seine et Yvelines Numériques. Plus de 85000 foyers sont d'ores et déjà raccordables à la fibre et près de 35000 bénéficient déjà du Très Haut Débit.

Aujourd'hui, 9 opérateurs sont présents sur le réseau pour adresser le marché Grand Public : 6 opérateurs dits alternatifs, ainsi que Bouygues, Orange, SFR et Free.

SÉCURITÉ

Les opérateurs démarchent localement, par téléphone, par campagne de SMS. Quoi que disent les commerciaux, il n'y a aucun monopole d'opérateur, les administrés ne doivent pas hésiter à demander la carte professionnelle du démarcheur et prendre ses coordonnées s'il a un comportement ou des propos inacceptables. Ceci peut être remonté via la mairie par exemple, qui transmettra à Yvelines Fibre, qui relaiera le message aux opérateurs.

L'outil d'éligibilité permet de voir quels sont les opérateurs susceptibles de proposer un abonnement FTTH à l'adresse concernée.

LE RACCORDEMENT

Les opérateurs Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR sous-traitent le raccordement final. Il peut arriver que le raccordement soit réalisé de façon impropre. Il est important de l'indiquer lors de la signature de fin de travaux, de relever la plaque d'immatriculation du véhicule du raccordeur ou de demander sa carte professionnelle. C'est le seul moyen pour limiter les malfaçons et dégradations en remontant ainsi l'information à Yvelines Fibre. Il

faut en effet savoir qu'Yvelines Fibre n'a pas connaissance de la date d'intervention des techniciens de raccordement, de leurs coordonnées et du nom de la personne chez qui ils interviennent.

LE DROIT À LA FIBRE

Si les administrés habitent dans un collectif non éligible à la fibre, afin de bénéficier d'un accès Très Haut Débit, une convention doit être signée entre la copropriété ou le propriétaire et Yvelines Fibre pour l'installation des équipements fibre optique dans les parties communes.

Le Décret n° 2009-53 du 15 janvier 2009 garantit à chaque habitant le droit de pouvoir accéder au très haut débit (en faisant la demande auprès du syndic ou du conseil syndical, s'il est propriétaire, ou auprès du propriétaire de son logement, s'il est locataire, sauf en cas de motif légitime et sérieux, notifié au plus tard dans les trois mois qui suivent la demande du locataire).

- **Si vous êtes propriétaire :** vous pouvez vous rapprocher de votre syndic ou votre conseil syndical. Ils ont l'obligation de se prononcer sur toute demande d'accès à la fibre optique émanant d'un occupant de l'immeuble.
- **Si vous êtes locataire :** vous pouvez vous rapprocher de votre propriétaire en faisant valoir votre droit à la fibre.

Dans tous les cas, Yvelines Fibre vous remercie de bien vouloir la mettre en copie de vos échanges à l'adresse suivante : guichet.patrimoine_yvfi@tdf.fr afin de lui permettre d'engager les démarches administratives nécessaires auprès du syndic, du conseil syndical ou du propriétaire.

La convention est accessible dans la section infos pratiques du site yvelinesfibre.fr rubrique « documents téléchargeables ». Pour plus d'informations, vous pouvez aussi accéder à une vidéo disponible sur le site internet « yvelines fibre optique : mode d'emploi ».

Saint-Gilles 2021

Comme chaque année, la commune et le Comité des Fêtes ont travaillé main dans la main pour organiser la traditionnelle fête de la Saint-Gilles.

Le soleil était au rendez-vous pour les festivités, et vous avez été nombreux à découvrir l'exposition dédiée aux projets communaux qui se déroulait à la mairie, aux concours de pêche et de pétanque.

Le maire a accueilli les Rochefortais sur la place pour un discours et un pot offert par la municipalité.

Le dîner et son spectacle, sur le thème des films, ont réuni une centaine de personnes à la salle des fêtes. La soirée fut animée par une troupe talentueuse et pleine d'entrain,

avec chants, chorégraphie, quiz...l'occasion pour certains de montrer leurs connaissances en matière de musique de films et leurs talents en danse ! Le tout dans une ambiance très enjouée et bon enfant.



Traditionnellement célébrée le dimanche midi, la messe de la Saint-Gilles a été dite exceptionnellement, le samedi soir, en l'église Notre-Dame de l'Assomption.

La permanence des élus



Vous souhaitez faire part de questions, de remarques à votre équipe municipale ?

Chaque dernier samedi du mois, les élus vous re-

çoivent, sans rendez-vous, dans la salle du Conseil de la mairie, entre 10h00 et 12h00, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption ont débuté

Grâce à vos dons récoltés par le biais de la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine, les travaux de réfection de notre belle église ont débuté. Mise à mal par les intempéries et par les infiltrations dues au mauvais état du dôme de l'abside, la poutre maîtresse de la sacristie devait être restaurée.

L'entreprise Boussin Liegeas a été sélectionnée pour entreprendre cet ouvrage. Les artisans ont travaillé de manière traditionnelle pour respecter le bâti ancien. Pour refaire le plancher, les artisans ont travaillé au torchis*.

Les Celtes l'ont beaucoup utilisé pour construire leurs murs. Il est typique des régions dont la terre argileuse (qui fissure et colle facilement) doit être renforcée par de la paille.

Cette technique s'est beaucoup développée du XIV^e au XVI^e siècle, et a perduré jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le torchis sert surtout pour des rénovations dans le monde occidental, mais il reste très répandu dans nombre de pays du Sud.

Les avantages du matériau le font redécouvrir : isolation thermique et phonique, coût modique, auto-construction, origine locale et à très faible impact sur l'environnement (développement durable), matériau sain, aucun déchet en fin de vie.

*Le torchis est depuis le Néolithique un matériau de construction utilisé pour les habitations européennes.



Poutre de la sacristie restaurée

La préparation des « torches » : Les matériaux de base : terre, paille, châtaigner



Bac avec mélange argile/paille



Terre argileuse



Bâtons de châtaigner



Mélange des matériaux à « l'huile de coude »

Le Village



Torches



Torches



Le torchis, composé d'argile et de paille, a été malaxé dans un bac puis façonné à la main pour former des boudins autour de bâtons de châtaigner, on dit qu'il est formé en mèche.

Le mélange obtenu est suffisamment compact pour être manié et être collé aux bâtons jusqu'à former des « torches »

Les torches sont ensuite disposées serrées les unes contre les autres, entre les solives. Le tout sera ensuite écrasé pour être lissé puis enduit.

Coût total des travaux :
7 500.60€ TTC

Bientôt une aire de promenade et de repos à Rochefort

Le terrain dit « Rossi » a été rebaptisé « Verger de la Rabette ».

Situé entre le chemin sous la Ville et la rue des Anciens Béliers, ce terrain autrefois envahi par les mauvaises herbes et les arbres en tout sens, a été défriché et reboisé avec des arbres fruitiers ; traversé par un chemin en grave, il sera agrémenté d'une jolie gloriette et d'un banc, pour permettre à toutes et à tous de profiter d'une halte au soleil dans un cadre calme et verdoyant. Une poubelle et une canisette y ont été rajoutées pour que cet endroit reste propre

Les travaux ayant été ralentis du fait de la pandémie, ils ont repris cet automne. L'entreprise Jacky Hardy a été sélectionnée pour préparer la dalle de béton sur laquelle sera installée la future gloriette, qui sera réalisée par l'entreprise Jouvot.



Culture et Loisirs



BIBLIOTHEQUE
ROCHEFORT
EN YVELINES



HORAIRES

LUNDI 9H / 12H (SAUF VACANCES SCOLAIRES)

MARDI 9H / 12H – 16H30 / 18H30

MERCREDI ET SAMEDI 14H30 / 18H

CONTACT : 2, Chemin sous la Ville

TÉL. : 01 30 88 40 62

EMAIL : bib.rochefort@wanadoo.fr

SITE : <https://cheminlisant.opac-x.com/accueil>

TARIFS 2021 :

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

Pendant les vacances de Noël la bibliothèque sera ouverte :

1^{ère} semaine : mardi 21 et mercredi 22 décembre 2021

2^{ème} semaine : mercredi 29 décembre 2021

Les animations pour les enfants ont repris !

Les ateliers créatifs : avec Les Histoires de Violette

Après une entrée en musique de César et son ukulele, Violette nous a proposé ses idées « lumineuses ». Ainsi de drôles de créations créées par les enfants, ont investi la bibliothèque pendant les vacances !

Un peu plus tard, ce sera une maison-champignon pour célébrer l'automne avant la création du traîneau du Père Noël...

Violette et César enchantent les enfants et nous espérons poursuivre ce partenariat l'année prochaine.



L'heure du conte :

avec raconte-tapis, kamishibai, albums...

Le plaisir de retrouver ces moments privilégiés autour des histoires en petits groupes.

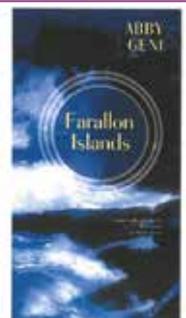


Toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à tous.

Mais il faut réserver, le nombre de places étant limité.

Prix du Roman de Rochefort :

a été attribué à Abby GENI, pour son roman «Farallon Islands»



À venir !

Atelier d'écriture :

Une intervenante proposera en janvier (un vendredi a.m.) un atelier d'écriture pour les adultes.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous rapidement pour que nous puissions organiser au mieux cette séance.

Retrouvez toutes les infos sur le site

➔ <https://cheminlisant.opac-x.com/accueil>



Chemin lis@nt
RÉSEAU DES & BIBLIOTHÈQUES
MÉDIATHÈQUES & DU SUD YVELINES



Culture et Loisirs

Expositions à Rochefort

Cet automne a été riche en expositions à Rochefort.

Du 1^{er} au 15 octobre, l'association « Bonnelles-Bullion Nature » a accroché ses photos sur la place des Halles, la rue Guy le Rouge et rue de Longvilliers.



L'association **HELIUM**, a quant à elle, investi l'église et le lavoir du Trou les week-end des 2-3 et 9-10 octobre pour offrir aux visiteurs le plaisir de découvrir les œuvres d'Hélène Courvoisier, Claudie Gimeno, Cécile Dachary et Martine Martineau, ainsi que les poésies de Ingrid Ley et Frédérique Duriez dans l'église le 10 octobre.



Claudie Giméno



Les œuvres d'Hélène Courvoisier

Pendant ce temps, du 28 septembre au 7 octobre, au golf, avait lieu l'exposition « Re-wild », réunissant cinq artistes contemporains : Miguel Chevalier, Julien Colombier, Claude Farge, Xavier Montoy et Berry Sauner à l'initiative de la galerie Soassign www.saosignalerie.com



Sauvez l'Union de Rochefort et Longvilliers



Le 6 octobre dernier se tenait en présentiel la 96^{ème} Assemblée Générale de l'UNION de Rochefort-Longvilliers.

L'association a presque 100 ans et supporte plus de 35 activités. Qui pourrait imaginer que cet héritage, ces moments de partage, cette pulsion de vie de nos 2 villages puissent s'interrompre d'ici 2 ans ?

L'UNION de Rochefort Longvilliers a besoin de vos idées, de vos énergies, de vos compétences pour graduellement relayer les membres du bureau, et le conseil d'administration qui a bien mérité de la communauté. Nous nous sommes organisés, nous avons investi sur des logiciels et sur de la sous-traitance pour que votre implication soit peu chronophage.

Faites donc un pas en avant pour vos villages et votre communauté et contactez le président de l'Union sur : jc.calmejane@unionRL.onmicrosoft.com

« OUI NIDE IOU », c'est notre slogan

Le Conservatoire Gabriel Fauré de Saint-Arnoult vous informe

Le conservatoire Gabriel Fauré forme, chaque année, plus de 1 100 élèves et sensibilise près de 3 000 élèves lors d'interventions dans les écoles du territoire.



A Saint-Arnoult-en-Yvelines, les propositions de cours accessibles au conservatoire sont :

- Eveil et Initiation
- Piano
- Violon
- Violoncelle
- Batterie
- Guitare électrique
- Guitare basse
- Guitare
- Percussions
- Clarinette
- Flûte traversière
- Saxophone
- Trombone
- Trompette
- Atelier individuel de musique spécialisé pour les enfants en situation de handicap
- Danse classique
- Danse Jazz
- Danse contemporaine
- Steel drums
- Batucada
- Orchestre « Mio »
- Chœur d'Elsa
- Formation Musicale
- Comédie musicale
- Atelier Jazz
- Musique Assistée
- Formation Musicale
- Musiques actuelles
- Théâtre



Pour contacter le conservatoire et vous informer sur les différentes propositions, téléphonez au 01.30.59.95.92 ou envoyez un mail à l'adresse suivante :

➔ conservatoire.saey@rt78.fr

Vos enfants ou vous-mêmes êtes attirés par la musique, la danse ou l'art dramatique ? Le conservatoire vous ouvre ses portes !

EPIC & TRAIL sur la Diag 78

La deuxième édition de la Diag 78, qui s'est déroulée le 11 septembre dernier, a accueilli plusieurs centaines de participants. L'association Epic et Trail était présente, elle aussi, sur tous les formats de la course, du 20 au 80 km, avec ses 9 participants et 7 bénévoles.

Organisation et convivialité sans faille, furent les maîtres mots de cette édition 2021. Le « finish » à Rochefort, la montée vers l'église furent les derniers efforts à accomplir, qui furent récompensés par l'accueil enjoué des bénévoles de l'association. L'arrivée au château a fini d'émerveiller tous les participants et accompagnants.



Administratif et juridique

Cartes grises : arnaques aux faux sites administratifs

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et uniquement sur ce site.

Attention ! certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais « d'assistance en ligne », de « traitement du dossier », ou encore, de « tâches administratives automatisées ». Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, les démarches sont gratuites.

- ➔ Informez-vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise sur le site suivant : <https://www.courroie-distribution.fr/blog/combien-coute-une-carte-grise/>.
- ➔ Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : <https://www.vroomly.com/garage-78/>
- ➔ En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, consultez : <https://www.vroomly.com/blog/perde-de-carte-grise-tout-ce-que-vous-devez-savoir/>

Social et Solidarité

Yvelines Etudiants Seniors DISPOSITIF YES+ reconduit jusqu'en décembre 2021



Chaque été, aux mois de juillet et août, le Conseil départemental recrute 150 étudiants qui rendent visite à des personnes âgées isolées. Le dispositif Yvelines Étudiants Seniors (YES) est une spécificité yvelinoise mise en place à l'été 2004.

Ce dispositif original permet de favoriser les échanges inter-générationnels et l'enrichissement personnel. Au programme : conversations, jeux de société, promenades, courses, rendez-vous chez le coiffeur ou même démarches administratives si besoin. Les jeunes interviennent sous la responsabilité d'un professionnel social, après une formation adaptée à leur mission.

Depuis la mise en place de YES, près de 1 550 étudiants ont été recrutés pour des emplois saisonniers et près de 96 500 visites ont été réalisées au domicile des personnes âgées.

Accompagner les seniors avec YES+ : la solidarité toute l'année

YES+, inspiré du dispositif initial Yvelines Etudiants Seniors, a été mis en place par le Département des Yvelines en réponse à la crise sanitaire durant l'été 2020. Il propose aux lycéens, demandeurs d'emploi/ bénéficiaires du RSA, auxiliaires de vie et bien-sûr aux étudiants, notamment ceux en situation de précarité, des visites de convivialité au domicile des seniors isolés.

Reconduit cet hiver et au printemps, le dispositif a permis, depuis sa création, à 8000 personnes âgées de recevoir des visites ou des appels téléphoniques.

Le Département poursuit son engagement et a décidé de redéployer le dispositif YES+ de juillet à décembre 2021. Objectif : lutter contre l'isolement des personnes âgées isolées.

Comment ça marche ?

Dans le cadre d'un appel à candidature, le Département des Yvelines confie à des communes, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) – CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale), SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), la mise en œuvre du dispositif YES+ sur leur territoire de référence. Les structures ont à leur charge le recrutement et la coordination directe des personnes qui seront chargées de rendre visite aux personnes âgées ainsi que l'identification des seniors isolés pouvant bénéficier du dispositif.

La prestation est gratuite pour la personne âgée et YES+ est entièrement financée par le Département.

Vous êtes étudiant, demandeur d'emploi ou auxiliaire de vie et vous souhaitez postuler ?

Pour postuler, vous devez remplir les critères suivants :

- avoir plus de 16 ans ;
- être un lycéen/étudiant (avec priorité aux étudiants en situation de précarité)
- être en recherche d'emploi ou/et bénéficiaires du RSA ;
- être auxiliaire de vie et travailler dans un SAAD ayant répondu à l'appel à candidature (vous pourrez être recruté en complément de votre activité professionnelle) ;

- avoir le goût du contact avec les personnes âgées ;
- avoir une capacité d'écoute, d'échange et de partage.

Vous êtes motivé et vous souhaitez rendre des visites de convivialité aux seniors isolés dans le cadre d'un job solidaire ?

Candidatez sur www.job78.fr

Vous êtes une personne âgée isolée et vous souhaitez recevoir des visites de convivialité ?

Bénéficiez de ce service gratuit, dans le respect des gestes barrières.

Au programme :

- visites de convivialité ;
- activités ludiques et numériques ;
- quand cela est possible en fonction du contexte sanitaire : promenades, sorties et actions collectives ;
- échanges téléphoniques ;

Pour vous inscrire ou inscrire un de vos proches au dispositif YES+, rendez-vous sur www.yvelines.fr/yes-plus-inscriptions-seniors

Vous pouvez également y télécharger un formulaire papier et l'adresser à votre pôle autonomie territorial (PAT). Pour connaître les coordonnées de votre PAT, rendez-vous sur

→ www.78-92.fr/yesplus

Social et Solidarité

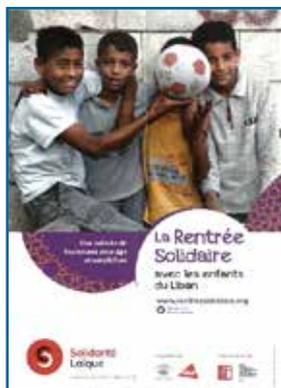
La ligue contre le cancer vous informe

L'ELY propose aux personnes concernées par la maladie cancéreuse (en traitement ou en rémission depuis moins d'un an et demi) :

- de nombreux soins de support : soutien psychologique, ateliers de relaxation, ateliers d'activité physique, réunions d'information autour de l'alimentation, accompagnement à la vie professionnelle... beaucoup de ces soins de support sont actuellement proposés en distanciel, par téléphone ou en visio, en raison du contexte sanitaire. Aucune participation financière n'est demandée, mais le temps de la participation est limité;
- Des aides financières ponctuelles en cas de déséquilibre de budget lié à la maladie.

➔ Informations au 01.30.59.50.83.50
ou par mail à : ely@ligue-cancer.net

Opération « Rentrée solidaire » en faveur du Liban



Le Groupement d'intérêt public "Yvelines Coopération internationale et développement" (YCID) a été créé en 2015, à l'initiative du Département des Yvelines, pour promouvoir et valoriser les initiatives de coopération internationale dans les Yvelines, et compte aujourd'hui plus de 300 membres.

Pour la septième année consécutive, YCID apporte son concours logistique au déroulement de la campagne nationale "Rentrée solidaire : un cahier, un crayon" dans les Yvelines.

Après Haïti l'année dernière, la Rentrée Solidaire met le cap sur le Liban. la collecte de fournitures proposée aux établissements scolaires par Solidarité Laïque du 7 septembre au 15 décembre 2021 permettra d'équiper les élèves libanais en matériel scolaire neuf.

Après avoir subi de multiples crises (économique, politique, puis sanitaire), le Liban connaît une forte paupérisation et une hausse des inégalités scolaires. Soutenir une éducation publique de qualité, c'est permettre aux enfants d'être protégés, de construire leur avenir et de préparer la paix.

Outil pédagogique concret, cette opération représente un premier pas vers la sensibilisation des élèves à la solidarité internationale. YCID peut vous apporter son soutien si vous souhaitez impliquer une (ou plusieurs) école(s) de votre territoire à cette opération. Vos dons sont à déposer en mairie avant le 1er décembre ; elle se chargera de les transmettre à la délégation partenaire.



Etudes et Chantiers : Partez en chantier de bénévoles

Etudes et Chantiers est une association nationale d'Education Populaire qui propose, depuis 1962, des projets de travail pour un développement local et solidaire.

Dans le cadre de projets et travaux utiles aux collectivités qui accueillent les chantiers, il s'agit d'aventures collectives qui réunissent 10 à 20 participants qui vivent ensemble pendant 2 à 3 semaines. Ce sont des missions accessibles à tout-es, sans aucune condition, pour les adolescent(es) de 14 à 17 ans et pour les adultes à partir de 18 ans sans limite d'âge. Ces projets permettent à chacun de devenir des citoyen(nes), actif(ves) et responsables pour un mieux vivre ensemble.

Etudes et Chantiers vous permet de vivre une expérience interculturelle avec des bénévoles venant du monde entier, pour se découvrir sous toutes les facettes. L'association offre également une occasion de découvrir de nouveaux pays, des savoir-faire, des langues et acquérir de nouvelles compétences, dans des thématiques variées : animation, culture, éducation, environnement, langue, rénovation...

Comment participer ? rendez-vous sur www.aventureutile.org pour découvrir plus de 3000 projets en France et aux quatre coins du monde.

Les frais de candidature* incluent les frais d'adhésion, d'assurance, les frais de dossiers et de suivi, d'hébergement, de nourriture, d'animations, mais ne comprennent pas les frais de voyage.

➔ **Coordonnées** : Pôle International/Echanges Internationaux :
9 rue sous les Augustins, 63000 Clermont-Ferrand.

➔ **Téléphone** : 04.73.31.50.49

➔ **Mail** : info@etudesetchantiers.org

➔ **Etudes et Chantiers Ile-de-France** :
6 rue Arnold Géaux, 93450 Ile Saint Denis.

➔ **Téléphone** : 01.45.38.96.26

➔ **Mail** : volontariat.idf@etudesetchantiers.org

*pour les adolescents, en France : 139€, à l'étranger : 154€
et pour les adultes en France : 139€ et à l'étranger : entre 154 et 192€.
Les frais de participation additionnels peuvent varier de 70€ à 600€.



Le « Registre des Personnes Vulnérables »

Qu'est-ce que le Registre des Personnes Vulnérables (ou registre nominatif) ?

Le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin, etc.). La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc.).

4 missions ont été confiées au Maire :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité,
- Collecter les demandes d'inscription,
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif
- Le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

La constitution des registres nominatifs : objectifs et conditions d'inscription

Personnes et données concernées :

Les personnes résidant à leur domicile et pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les inscriptions sont fondées sur ces seuls éléments objectifs. Le maire ne dispose pas d'un pouvoir d'appréciation et, s'agissant d'un système déclaratif, n'a pas à exiger de pièces justificatives de l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories cibles.

Vous êtes isolés ? Vous avez plus de 60 ans ?
Vous êtes fragilisés par le handicap ?



**Registre communal
des personnes vulnérables**
INSCRIVEZ-VOUS !

Le registre doit comprendre des informations relatives à la demande d'inscription (date et, si nécessaire, identité et qualité du tiers demandeur), ainsi qu'à la personne concernée :

- les nom, prénoms et la date de naissance ;
- la situation au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif ;
- l'adresse, numéro de téléphone ;
- si cela est nécessaire, les coordonnées du service intervenant à domicile et la personne à prévenir en cas d'urgence.

L'inscription sur le registre nominatif est opérée à tout moment, dès la déclaration de la personne concernée ou, après justification de sa qualité, de son représentant légal. La demande peut être effectuée de différentes façons : renseignement d'un formulaire dédié, enregistrement au numéro d'appel prévu à cet effet, appel téléphonique ou courrier postal ou électronique.

Des inscriptions à la demande de tiers (particuliers, professionnels de santé, partenaires associatifs ou institutionnels de la commune, etc.), présentées obligatoirement par écrit, sont autorisées, sous réserve que les personnes concernées ne s'y soient pas opposées. Les tiers doivent ainsi avoir informé ces dernières préalablement au dépôt de la demande effectuée pour leur compte.

Dans tous les cas (inscription sollicitée par la personne concernée ou, pour son compte, par un tiers), le maire doit adresser sous 8 jours à l'intéressé un accusé de réception l'informant qu'à défaut d'opposition de sa part, la réception de cet accusé vaut confirmation de son accord pour figurer sur le registre.

Pour vous inscrire au registre :

➔ Par mail à : mairie@rey78.fr ou par

➔ courrier au : CCAS – mairie de Rochefort – 37 rue Guy le Rouge, 78730 Rochefort-en-Yvelines

Social et Solidarité

Bénéficiez de tarifs avantageux pour vous chauffer cet hiver !



Depuis 2015, la commune de Bullion a lancé un programme de « groupement d'achat énergie » afin de permettre à tous de bénéficier de tarifs avantageux sur les commandes de bois et pour le ramonage.

La mairie de Bullion a contacté plusieurs sociétés pour confronter leurs tarifs et sélectionner les moins disants à qualité équivalente.

Toute personne intéressée peut alors les contacter en spécifiant qu'elle souhaite bénéficier des tarifs négociés dans le cadre du Groupement d'achat bois/ramonage.

Comment procéder ?

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la mairie de Rochefort (par mail à l'adresse suivante : mairie@rey78.fr) afin de vous faire enregistrer. En tant que client, vous devrez ensuite informer la mairie de Bullion de la passation effective de la commande auprès du fournisseur par mail à : collectifbullion@gmail.com.

Un petit sondage est ensuite diffusé par mail afin d'avoir votre avis sur les prestations effectuées.

Plus vous serez nombreux sur ces groupements d'achats, plus nous pourrions obtenir des prix attractifs l'année suivante.

Enedis vous propose aussi un concept d'achat groupé d'énergie sur : club.selectra.info

Le bon de commande est disponible sur le site de la mairie : mairie-rochefortenyvelines.fr

ORANGE propose une offre « coup de pouce livebox »



Pour contribuer à la réduction de la fracture numérique liée, ou pallier un manque de connexion, Orange vous présente une offre « Coup de pouce Livebox ».

« Coup de pouce Livebox » est réservé aux foyers ayant un quotient familial CAF ou MSA inférieur ou égal à 700. La souscription est ouverte en boutique Orange et en Service client (39 00)



Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté



Le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance déploient une Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Des Points Conseils Budgets (PCB), dont la mission est la prévention du surendettement des ménages ont été déployés sur tout le territoire.

Vous trouverez sur le site du ministère <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB> toute information complémentaire sur ces PCB et leurs coordonnées.

Sur le site <https://www.mesquestionsdargent.fr/> vous trouverez une mine d'informations d'ordre économique et financier, et de conseils pour faire face au surendettement.

Le pass numérique pour tous !

Vous avez des difficultés pour faire vos démarches en ligne, écrire un mail ou encore, suivre la scolarité de votre enfant en ligne ? Le pass numérique est pour vous !

Le pass numérique est un dispositif de l'Etat co-financé par le Département des Yvelines. Il contribue à initier aux usages de base du numérique les publics confrontés à une problématique « d'illectronisme ». Les bénéficiaires doivent maîtriser le français (lu, parlé, écrit) et être motivés pour apprendre les bases du numérique.

Comment bénéficier du pass numérique ?

Adressez-vous à votre territoire d'action départementale au 01 30 836 836 (Allô Solidarités) ou à votre Secteur d'Action Sociale pour obtenir un rendez-vous avec un des professionnels. Il évaluera avec vous si vous pouvez bénéficier du pass numérique et vous présentera la marche à suivre pour bénéficier d'un programme financé par votre Département et adapté à vos besoins.

Comment ça marche ?

Rien de plus simple : le pass numérique vous permet d'accéder à différents ateliers.

Objectif : acquérir les bases de la culture numérique pour la vie quotidienne. Votre référent départemental vous orientera vers l'atelier le plus adapté à vos besoins.



➔ D'INFOS AU : 01 30 836 836



Il est important d'assister à tous les ateliers de votre programme personnalisé.

Avec le pass numérique, accédez à deux des packs suivants :

- un pack découverte smartphone/tablette
- un pack découverte ordinateur
- un pack numérique éducatif pour suivre la scolarité de votre enfant
- un pack accès aux droits pour vos démarches en ligne.



Le Carrefour des Solidarités de Limours s'agrandit

Les travaux d'extension ont commencé, le 15 juillet, au Carrefour des Solidarités à Limours.

L'association va pouvoir disposer d'un local plus grand pour stocker, d'une part, les produits alimentaires, mais aussi les articles de la braderie.

Les travaux vont durer au moins 6 mois. Donc pour l'instant, le parking n'est toujours pas opérationnel, mais vous pouvez arriver jusqu'au portail.

Nous vous rappelons que les dons (vêtements propres et

en bon état et objets divers en état de marche) peuvent être déposés, soit le mardi, soit le vendredi entre 9 h 30 et 16 h 30.

Carrefour des Solidarités

3 rue du Bac
91470 LIMOURS
Tel : 01.64.91.26.38
Fax : 01.64.91.18.47

➔ www.carrefourdessolidarites91.org

➔ courriel : carrefour-des-solidarites@wanadoo.fr



Social et Solidarité

Les Pôles Autonomie Territoriaux

Les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), en faveur des personnes âgées et handicapées.

Vous y serez accueillis, informés, accompagnés et conseillés par des professionnels de la perte d'autonomie et de la compensation.

Pôle Autonomie Territorial Sud Yvelines

Coordonnées : sudyvelines@mda.yvelines.fr

Adresse : 26 rue Pasteur 78120 Rambouillet

Téléphone : 01 61 31 28 70

Accueil physique (sur rendez-vous) du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h45

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h45

Secteur d'intervention :

Ablis, Allainville, Auffargis, Boiville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Dampierre-en-Yvelines, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Celle-Les-Bordes, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts-Le-Roi, Levis-Saint-Nom, Longvilliers, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-La-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yveline, Saint-Forget, Saint-Hilarion,

Saint-Lambert-Des-Bois, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Saint-Rémy-Les-Chevreuse, Senlisse, Sonchamp, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

Le Département a également mis en place deux adresses postales pour réceptionner vos demandes :

Pour toute demande relative à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

MDPH 78 - TSA 60100, 78539 BUC Cédex

Pour toute demande d'Allocation

Personnalisée d'Autonomie (APA) :

Conseil Départemental du 78

Direction Gestion et contrôle des dispositifs

Pôle Gestion et contrôle des aides :

2, place André Mignot, 78012 Versailles Cédex

Pour toute demande d'aide sociale, veuillez vous adresser au CCAS de la commune.

Allô Autonomie, Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) : téléphone :

0801 801 100 du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et

le vendredi, de 8h30 à 16h30 Autonomie78@yvelines.fr



Face à la progression du variant Delta en France, il est essentiel de continuer à se faire vacciner, en particulier chez les publics jeunes (15-25 ans), chez qui le virus progresse plus rapidement.

Pour retrouver une vie festive et conviviale, ne perdez pas de temps et allez sur le site sante.fr, ou téléphonez au **0800 00 91 10** pour prendre rendez-vous pour vous faire vacciner.



Social et Solidarité



L'association Carrefour des Solidarités lance une campagne de financement participatif

L'association Carrefour des Solidarités lance une campagne de financement participatif pour son projet d'extension des locaux.

Les travaux ont commencé début juillet, la campagne de financement servira principalement pour l'aménagement des locaux : **chambres froides, congélateurs, équipements divers.**

Pour soutenir leur projet : www.carrefourdesolidarites91.org puis un clic sur l'image « **campagne de financement participatif** » et un deuxième clic sur : « **pour financer notre projet, c'est par ici** » vous emmènera sur le site HelloAsso, l'organisme collecteur où vous trouverez toutes les informations et vous pourrez télécharger votre reçu fiscal.



Vous pouvez aussi faire un don par chèque à envoyer au 3 rue du Bac à Limours.

Un grand merci à l'avance pour votre participation. Ensemble « gardons l'esprit solidaire »

Une plateforme pour les assistants maternels



Depuis le 12 avril 2021, le Département a mis en place une plateforme «assmat.yvelines.fr» sur laquelle peuvent se connecter les assistants maternels. Ils peuvent ainsi mettre en ligne toutes informations utiles aux parents, décrivant leur projet d'accueil, leurs disponibilités, les caractéristiques de leur logement...

La plateforme ouverte au parents-employeurs dès le 17 mai 2021, leur permet aussi d'y trouver un accueil proche de leur domicile ou de leur lieu de travail via un système de géolocalisation.

Le CCAS participe à vos frais de garde de vos enfants au centre aéré de Bullion

La commune de Rochefort a sollicité celle de Bullion afin que ses administrés puissent bénéficier des services du centre aéré de Bullion, qui accueille les petits rochefortais pour les vacances scolaires et les mercredis. La participation accordée couvre la différence entre le tarif maximum d'un bullionnais, et le tarif appliqué à l'enfant rochefortais. Cette aide est applicable sous justificatif de la facture acquittée, présentée dans un délai de trois mois, au secrétariat de la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie au **01.30.41.31.06** ou par mail à : mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr ou mairie-rochefort@rey78.fr

Les écoles

Les Amis des Ecoles

Les Amis des Ecoles : Qui sont-ils ?

L'association « Les Amis des Ecoles » est une association de parents d'élèves bénévoles ayant comme objectif d'organiser des événements et manifestations pour :

- Récouter des fonds et participer ainsi au financement d'activités diverses (sorties, animations...) dans le cadre des écoles de Rochefort en Yvelines et de Longvilliers ;
- Permettre aux enfants et aux familles de se rencontrer en dehors de l'environnement scolaire ;
- Créer de la vie de village ;
- Assister aux spectacles préparés par nos enfants et les enseignants ;
- Proposer aux enfants des objets souvenirs de leur année scolaire ou personnalisés.

L'intégralité des bénéfices de l'association est reversée chaque année aux écoles publiques de Rochefort En Yvelines et de Longvilliers au profit exclusif des élèves qui la fréquentent.

Bilan 2020-2021 : peu d'événements mais un soutien constant aux projets des écoles



L'Assemblée Générale des Amis des Ecoles s'est tenue le 24 septembre 2021 et a permis de dresser un bilan de l'année scolaire écoulée :

- L'année 2020-2021 a été **une année perturbée par les conditions sanitaires**, ne permettant pas de moment de convivialité.
- Les Amis des Ecoles ont dû annuler plusieurs de leurs projets, et réduire grandement leurs ambitions.
- Avaient également été fait le choix d'une **année sans**



appel à cotisation, compte-tenu des impacts de la situation sanitaire sur les ressources des familles.

- Néanmoins, grâce aux actions des Amis des Ecoles, les enfants des 2 écoles ont pu bénéficier de **matériel pédagogique** (livres, abonnements, ...) et de **fournitures pour les travaux manuels**. Les enfants de l'école élémentaire ont pu se voir dispenser des **cours de tennis et de musique**. Et l'école maternelle s'est vue équiper de **5 tablettes** d'occasion ainsi que de lettres, chiffres et formes interactives qui fonctionnent avec ces tablettes. Tout ceci sans que les familles n'aient à en supporter le coût.

Année 2021-2022 : une année pleine d'espoir !

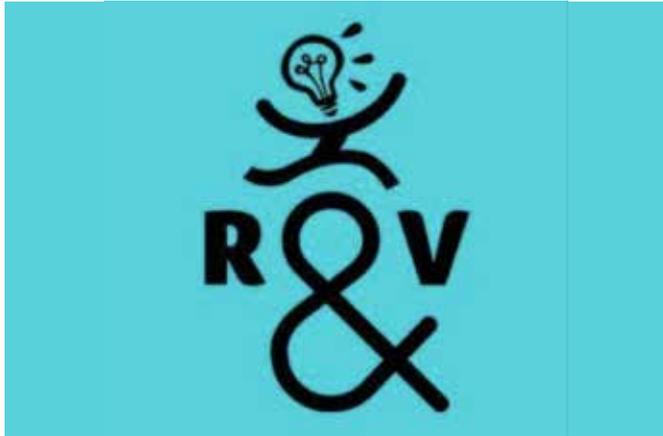
Cette année, de nouvelles candidatures sont venues renforcer le bureau, composé de parents d'enfants de l'élémentaire et de la maternelle, certains pour un mandat supplémentaire, d'autres pour leur premier.

- Le bureau est composé de : Aurélia Chevalier – Présidente, Virginie Quet – Présidente adjointe, Mathilde Guichard – Trésorière, Sandrine Pereira – Trésorière adjointe, Nathalie Lachize – Secrétaire et Céline Hitier – Secrétaire Adjointe.
- L'équipe est motivée et attachée à ses objectifs, voir les petits sur scène, partager un verre ou un repas, voir les enfants se créer des souvenirs festifs, faire vivre nos villages !
- En espérant que la situation sanitaire le permette, les Amis des Ecoles comptent bien reprendre du service !

Les Amis des Ecoles et leurs actions ne sauraient exister sans l'investissement actif des parents bénévoles de l'association. N'hésitez pas à les contacter sur amis-des-ecoles@outlook.fr

Nature et écologie

Ressources & Vous



Créée en 2016 et reconnue d'intérêt général, Ressources&Vous, dont le bureau est basé dans les Yvelines, sensibilise aux écogestes et aux conséquences liées à la surconsommation, à travers plusieurs formats d'animation à savoir : 4 boutiques solidaires, les ateliers de sensibilisation, la participation ou création d'événements comme des ressourceries éphémères, des Répare-café (ateliers pour résoudre des pannes de petits électroménagers), des cafés-couture, des réparations de vélos, une fresque déchets, une disco-soupe...

Des ateliers sur mesure de sensibilisation sur la gestion des déchets sont animés auprès de tous les publics. Ressources&Vous est une structure sociale qui a pour rôle d'être un chantier d'insertion.

Chaque trimestre est proposée une programmation d'ateliers en collaboration avec la Maison des Projets du Perray-en-Yvelines, ainsi que la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines et dans la boutique solidaire d'Epernon.

D'un point de vue général, une ressourcerie s'articule autour de quatre pôles d'activités :

- La collecte, où il s'agit de récupérer tout type d'objet destiné au rebut,
- La valorisation, en triant, réparant, « customisant », améliorant les objets donnés,
- Le réemploi, par la vente à bas prix des objets revalorisés via sa boutique ou par le don à des partenaires,
- La sensibilisation sur la gestion des déchets et les problématiques environnementales, à travers le contact avec les populations locales sur les points de vente et lors de l'organisation d'ateliers de réparation et de création.

Contact : ateliers@ressourcesetvous.org ou par téléphone : **09 51 23 59 31**

Rochefort labellisée « Terre saine, commune sans pesticide »



La Direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité ont lancé une opération « Terre Saine, communes sans pesticide ». Notre commune engagée, depuis 2018 dans cette démarche de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, en signant une charte « Zéro phyto » dans les espaces communaux avec le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, a reçu ce label et en est fière.

Mobilité

Les nouveautés du TAD

Pour que ce service soit utilisé régulièrement, il doit être connu. Voici les nouveautés mises en place :

Depuis le 31 mai 2021, le TAD fonctionne le lundi ; il dessert désormais le territoire du lundi au samedi.

- Il circulera aussi au mois d'août permettant ainsi un service assuré toute l'année ;
- De nombreux points d'intérêt sont maintenant accessibles et notamment l'Espace Rambouillet (nouauté), les Etangs de Hollande à partir de la gare ou d'un arrêt du secteur ouest et est, les piscines.

Le service Mobilité (mobilite@rt78.fr) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Itinéraires, horaires, rechargement de votre passe Navigo et info trafic : déplacez vous en toute simplicité avec l'application Ile-de-France Mobilités

Vos transports changent !

Offre de transport adaptée au rythme de vie des franciliotes (au plus souvent en plus de 1) :

- Mobilité (abonnement plus personnalisable) : bus express, tram, bus à la demande, ...
- Mobilité (abonnement) : confort de usage (cristal, kerolines, Pneu bleus, portées vives, Vélo Location, ...)

Services innovants plus personnalisés : naviguez multimedial régional, information en temps réel, ...

PAS DE MONNAIE ?

Pour acheter votre ticket par SMS* :

Envoyer TDV au 93100

2€

* coût moyen de SMS pour les abonnés à l'application Ile-de-France Mobilités. Pour plus d'infos sur le service, contactez le service client au 09 70 80 96 63.

Pour recharger votre passe Navigo, ne touchez qu'un seul écran : celui de votre téléphone

Evitez de passer à la borne. Rechargez avec l'application Ile-de-France Mobilités.

Forfaits & tickets à valider à chaque voyage sur le réseau

Les forfaits Navigo

Pour tous : Navigo annuel, Navigo mois, Navigo semaine, Navigo jour.

Jeunes : Imagine & Étudiant, Imagine & Scolaire, Imagine & Junior, Contrat Jeunes en insertion.

Tarifs réduits et gratuités : Navigo tarifification Senior, Navigo gratuit, Navigo Solitude-mois, Navigo Solitude semaine, Aménysse.

Commandez et rechargez votre passe Navigo selon vos besoins et votre profil sur iledefrance-mobilites.fr, aux guichets et dans les agences des transporteurs (RATP, SNCF, Optile).

Les tickets

Disponibles en gares, stations et agences (se format papier ou rechargeable sur votre passe Navigo Easy) :

Ticket 1+ : A l'unité ou en carnet de 10 tickets, tarif réduit (valable pour les 10 ans, les titulaires de la carte Santé, Non-rouleur et Navigo Solitude).

Mobis : Un ticket Numérus pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies.

Paris Visite : Un ticket pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies pendant 1,2,3 ou 5 jours.

Ticket Jeunes week-end : Un ticket journalier pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies pour le week-end de 00 à 04h.

Ticket d'accès à bord : A l'unité, valable pour un trajet en bus après ex-conducteur ou par SMS.

COMMENT RÉSERVER ?

Sur la plateforme d'Ile-de-France Mobilités dédiée au transport à la demande et sur laquelle vous pouvez :

1. créer votre compte
2. réserver votre trajet*
3. suivre votre TAD en temps réel
4. évaluer votre trajet

* à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à une heure avant le départ

RENDEZ-VOUS SUR :

Appli TAD Ile-de-France Mobilités

tad.ilefrance-mobilites.fr

09 70 80 96 63 Du lundi au vendredi De 9h à 18h

QUAND RÉSERVER ?

Jusqu'à 30 jours avant le jour de mon trajet et au moins une heure à l'avance

RAMBOUILLET TRANSPORT À LA DEMANDE

1407, rue de la Vallée - 78190 Rambouillet

Informations pratiques & points de vente

Points de vente

Établissement Transdev Kerolines : 3, rue Angèle - 78190 Rambouillet

Gare de Rambouillet

Gare de Douville

Gare de Gisors

Gare de Les Essarts-le-Roi

La Courne du Parc - Rambouillet

Contact

Transport à la Demande : Ile-de-France Mobilités - 09 70 80 96 63

Véhicules : gouvernement - 09 70 80 96 63

tad.ilefrance-mobilites.fr

iledefrance-mobilites.fr

[App Store](http://appstore.com)

[Google Play](http://play.google.com)



Mobilité

Recharger votre véhicule électrique à Rochefort-en-Yvelines



Les bornes

Les équipements mis en place sont des bornes WLINE fabriquées en France par la société LAFON. Chaque borne a deux points de charge. Chaque point de charge dispose de deux types de prises :

- Une prise de type 2 permettant une charge accélérée de 18 kVa (norme européenne) ;
- Une prise domestique E/F 3,7 kVa pour les petits véhicules, cycles ou scooters.

Un système de supervision permet la gestion technique des bornes à distance et la gestion des services aux usagers (badges, hotline...).

Fort de son engagement pour le développement des véhicules électriques, Rambouillet Territoires a mis en place un réseau de bornes de recharge sur la voie publique, en liaison étroite avec les communes de la communauté d'agglomération afin de créer un maillage cohérent.

A Rochefort-en-Yvelines, ces bornes sont installées au niveau du 57 bis rue Guy le Rouge, à proximité du garage Renault.



Les tarifs

Depuis le 1^{er} mars 2021, la charge est devenue payante. Le temps facturé est calculé entre le début et la fin de la connexion à la borne de recharge. Toute heure commencée est due.

Durée de connexion	Temps de connexion	Coût TTC	Coût total TTC
Forfait d'accès à la charge : 0.50€			
Première heure	1h	1,5 €	2 €
Deuxième heure	2h	1,5 €	3,5 €
Troisième heure	3h	1,5 €	5 €
Quatrième heure	4h	2,5 €	7,5 €
Cinquième heure	5h	2,5 €	10 €
Sixième heure	6h	2,5 €	12,5 €
Septième heure	7h	2,5 €	15 €
Au-delà, chaque heure supplémentaire : 2.5 €			

Informations utiles

Attention aux fraudes par SMS ou par mails

Nombreuses sont les grandes entreprises victimes de détournements de leur image visant à tromper leurs clients. Aussi, récemment, c'est la POSTE qui a été victime de tels agissements.

Comment reconnaître une tentative de fraude par SMS ou mail ?

Vous avez reçu un SMS ou un mail vous invitant à rappeler un numéro surtaxé ou à payer pour la livraison de votre colis, pour participer à un jeu concours ou à une tombola ?

Certaines personnes malveillantes se font passer pour La Poste ou utilisent son image, et vous exposent à des tentatives de fraude. Vous recevez ainsi un SMS ou un mail vous invitant à payer pour la livraison de votre colis ou pour participer à un jeu concours. Pour votre sécurité, restez vigilant face à ces pratiques de piratage ou « phishing ».

Pour détecter une arnaque, vous devez savoir que La Poste ne vous demandera JAMAIS de :

- ➔ La rappeler sur un numéro surtaxé (commençant souvent par «08») pour recevoir un colis : les n° de nos services clients tel que le 3631 ou le 3634 sont tous gratuits depuis la France.
- ➔ Payer un supplément pour réceptionner un colis.
 - Une seule exception : si vous avez commandé à l'étranger ou que votre colis est à destination ou en provenance d'un département d'Outre-Mer.
 - Dans ce cas très précis, le paiement de droits de douanes et taxes peut vous être demandé en amont de la livraison. Vous recevrez alors un mail envoyé par La Poste_Colissimo < notif-laposte.info@laposte.fr >.
 - Le lien que contient ce mail vous permettra de payer en ligne sur le site officiel de La Poste, <https://www.laposte.fr>.

- En cas de doute, vous pouvez vous rendre sur notre outil de suivi et y interroger le n° de votre envoi. Vous pourrez y vérifier que le n° d'envoi qui vous a été donné existe bel et bien. Vous y verrez aussi, dans le détail des étapes de son acheminement, si des frais de douanes sont dus. Enfin, le Service clients de la POSTE se tient également à votre disposition pour vous conseiller.

➔ Lui communiquer vos coordonnées bancaires ou code secret par téléphone ou e-mail.

La Poste ne vous contacte donc jamais par SMS pour vous réclamer une somme d'argent. Si vous recevez ce type de message avec un logo La Poste ou Colissimo, il est certainement frauduleux. Les communications et le site de la POSTE contiennent tous « laposte.info », en complément de leurs autres métiers : www.digiposte.fr, www.labanquepostale.fr, www.poste-immo.fr, etc.).

@notif-colissimo-laposte.info
@notif-lpfr-laposte.info
@notif-laposte.info
@notif-moncompte-laposte.info
@notif-lidentitenumérique-laposte.info
@infos.digiposte.fr

Aussi, il est conseillé de bien observer les expéditeurs des messages reçus et les sites sur lesquels vous envoyez ces messages :

s'ils ne contiennent pas « laposte.info » vous pouvez en déduire qu'il s'agit probablement d'une fraude. Si vous avez cliqué par erreur sur un de ces liens frauduleux, fermez immédiatement la page. Soyez également très prudent lorsqu'il s'agit de communiquer vos informations personnelles ou mot de passe, assurez-vous bien qu'il s'agit d'un site légitime.

Forum des formations supérieures 11 décembre 2021

La 1^{ère} édition du forum des formations supérieures qui se tiendra le samedi 11 décembre 2021 au lycée Louis Bascan de 9h00 à 14h00.

À l'heure de choix décisifs pour leur orientation, tous les lycéens de Première et de Terminale sont invités à venir rencontrer près d'une centaine de représentants des grandes écoles, des universités et centres de formation.

Lycée Louis Bascan :
5 avenue du Général Leclerc
78120 Rambouillet
Tél : 01.34.83.64.00



Offre d'emploi :

L'ADMR de Saint-Arnoult et Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Rambouillet Territoires recherchent du personnel. Les offres sont disponibles sur le site de la mairie. www.mairie-rochefortenyvelines.fr

Informations utiles



Déchèteries : du nouveau pour vos dépôts

En 2022, le même pass'déchèterie EN MIEUX

A compter du 1^{er} janvier 2022, les conditions d'accès aux déchèteries de Sitreva évoluent et seront désormais les mêmes pour tous les usagers du territoire. Ce changement se fera dans la continuité pour l'ensemble de nos usagers qui pourront toujours utiliser leur pass'déchèterie actuel.

Plus facile

Les usagers particuliers disposeront d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement de 50 points. Les apports en déchèterie seront comptabilisés en points, grâce à leur pass'déchèterie.

Comment se calculera la valeur d'un apport pour un particulier ?

La valeur de l'apport sera uniquement fonction du moyen de transport utilisé, dans la limite de 50 points.

Moyen de transport des déchets	Points
Voiture de tourisme • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	1 Pt
Petit utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	3 Pts
Grand utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PIAC > 2t et ≤ 2,75t 	6 Pts
Petit camion • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PIAC > 2,75t et ≤ 3,5t 	10 Pts
Petite remorque • Simple essieu 	1 Pt
Grande remorque • Double essieu 	3 Pts
Autre moyen 	1 Pt

Seule exception : si l'apport contient des produits chimiques, un supplément de point sera appliqué à raison de 1 point par 10 kg.

Quelques exemples

Les usagers particuliers pourront effectuer dans l'année :

- 50 apports dans une voiture de tourisme ou une petite remorque,
- 25 apports dans une voiture de tourisme + petite remorque,
- 8 apports dans un grand utilitaire,
- 1 apport dans un petit camion et 40 apports avec une voiture de tourisme.

Points clefs :

Finis les volumes hebdomadaires

Les usagers pourront organiser librement leurs apports en fonction de leurs besoins, sans limitation de volume. Sans démarche supplémentaire, ils accéderont dans les mêmes conditions à toutes les déchèteries de Sitreva.

Un compte, plusieurs cartes

Si plusieurs membres d'un même foyer viennent régulièrement en déchèterie, ils pourront lier un nouveau pass'déchèterie à leur compte, sur simple demande depuis leur « espace » sur sitreva.fr

Achat de points

Si le solde de 50 points ne suffit pas, il leur sera possible de créditer leur compte en points supplémentaires, selon le tarif en vigueur, depuis leur « espace ». Les conditions qui s'appliqueront alors seront celles des professionnels, à retrouver sur sitreva.fr.

Plus moderne

Un service connecté

Le nouveau dispositif donnera une place plus importante aux moyens technologiques actuels. En effet, grâce à leur « espace » sur sitreva.fr, les différentes catégories d'usagers pourront gérer leur(s) pass'déchèterie(s) et accéder à toutes les informations relatives à leur compte et à leurs apports.

Païement en ligne

Le paiement en ligne leur permettra de créditer leur compte en points supplémentaires. Ils y retrouveront également l'historique de leurs différents apports et pourront télécharger leurs bons de dépôt.

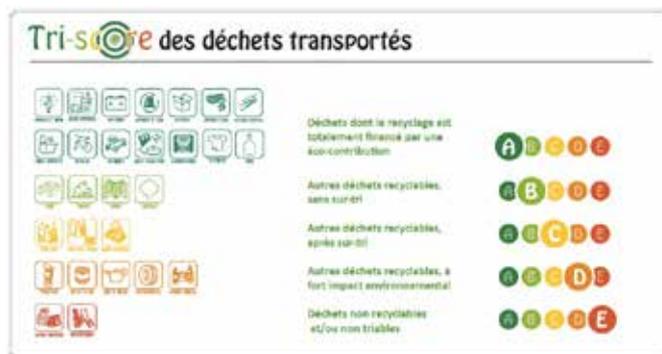
Mise à jour rapide de leurs données

Les usagers pourront procéder à la mise à jour de leurs données personnelles : déménagement, changement de nom... ou encore déclarer la perte d'un pass'déchèterie, demander l'attribution d'un pass'déchèterie supplémentaire ou demander son renouvellement. Enfin, ils pourront y retrouver leur(s) carte(s) pass'déchèterie(s) dématérialisée(s).

L'ensemble des fonctionnalités sera disponible en janvier 2022.

Plus responsable

Le Tri-score varie selon la nature des déchets déposés et de leur recyclabilité. Grâce au **Tri-score**, chaque usager connaîtra et maîtrisera l'impact environnemental de ses apports.



Une application pour suivre l'actualité des déchèteries

SITREVA a créé son application d'alerte en temps réel afin d'informer les usagers de fermetures inhabituelles des déchèteries ou bien de changement d'organisation en cas de canicule par exemple. Elle est gratuite et peut être téléchargée en scannant les QR-codes se trouvant sur l'affiche ci-contre. ➔

Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement mais ouvertes au public. Leur gestion obéit à de nombreuses contraintes, à la fois règlementaires et matérielles, et les conditions climatiques ou les aléas de l'exploitation peuvent parfois imposer soudainement leur fermeture partielle ou totale, afin de respecter cette réglementation ou de préserver l'intégrité du site ou la sécurité des usagers.

SITREVA, qui est responsable de 28 déchèteries pour un territoire qui s'étend de Dreux à Châteaudun en passant par Rambouillet, Dourdan et Janville, accueillant une population de 374 334 habitants, a fait de la rapidité de l'information de ses usagers une priorité. Cependant, malgré la diffusion de bulletins sur les réseaux sociaux, son site internet, ou auprès des mairies de son territoire, l'information d'une modification temporaire des conditions d'accueil d'une déchèterie ou de sa fermeture provisoire peinait à atteindre les administrés.

C'est pourquoi, depuis le 12 juillet, SITREVA propose une application gratuite qui permet de suivre en temps réel l'actualité de ses déchèteries et d'être notifié immédiatement sur son smartphone de tout changement concernant leurs conditions d'accès ou d'accueil.

L'application propose la liste des déchèteries de Sitreva. Il suffit d'accéder à la page de la ou des déchèteries de son choix et d'activer pour chacune d'elles l'option «suivre» pour être informé de leur actualité. Lorsqu'un évènement inhabituel survient,

une alerte est envoyée depuis l'application. Il est possible à tout moment de cesser ce suivi en activant sur la page de la déchèterie concernée le bouton «ne plus suivre».

Téléchargez l'application !



Restez informés de l'actualité de vos déchèteries



Attention aux appels téléphoniques malveillants et aux démarchages frauduleux!

Soyez vigilants, la gendarmerie nous informe que des personnes âgées résidant à Rochefort et à Longvilliers ont été victimes d'appels téléphoniques suspects de la part de « techniciens » insistant pour faire une visite à domicile.

Le numéro utilisé est le 01.85.15.98.43. Ce numéro a été signalé sur certains annuaires inversés pour le même type d'appel.

Soyez vigilants :

- téléphone, ne donnez aucun renseignement personnel et ne communiquez jamais vos codes confidentiels ;
- de même, ne dites jamais que vous partez en vacances ou que vous vous absentez de chez vous.
- Surtout, ne faites jamais rentrer chez vous des personnes qui vous semblent suspectes.

Au moindre doute, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie au 01.61.08.32.30.

Informations utiles



ROCHEFORT EN YVELINES

calendrier

du service de collecte
du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022



Ordures ménagères

collecte : tous les mercredis



Emballages - journaux - revues - magazines

collecte : un mardi sur deux

2021		2022	
déc.	7	janv.	4
	21	févr.	1
		mars	1
		avril	12
		mai	10
		juin	7
		juill.	5
		août	2
		sept.	13
		oct.	11
		nov.	8
		déc.	6
			20
			21
			15
			15-29
			26
			24
			19
			16-30
			27
			25
			22



Verre : bouteilles - bocaux - pots

collecte : un mercredi sur six

2021		2022	
déc.		janv.	5
		févr.	16
		mars	30
		avril	
		mai	11
		juin	22
		juill.	
		août	3
		sept.	14
		oct.	26
		nov.	
		déc.	7



SITREVA : changement des conditions d'accès en déchèteries
à partir du 1^{er} janvier 2022. Consultez www.sitreva.fr

N° Vert 0 800 49 50 61

Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.

www.sictomregionrambouillet.com



Carnet de famille

NAISSANCES :

Maad BEN KHEDER,
né le 11 août 2020

Jeanne HAMY,
née le 20 mai 2021

Léo BOREL DELPECH,
né le 17 novembre 2021

Diane HUOT,
née le 17 novembre 2021

MARIAGES :

Blandine PILHION
et Jean-Baptiste PHILIPPOT,
le 26 juin 2021

Michèle MAILLET et Franck CUZOU,
le 18 septembre 2021

DÉCÈS :

Janine BATIFOIX, le 4 septembre 2021

Jean HAY, le 16 octobre 2021

Numéros de téléphone utiles

Mairie : 01.30.41.31.06

Bibliothèque : 01.30.88.40.62

Ecole élémentaire : 01.30.41.31.83

Ecole maternelle : 01.30.41.37.07

Pharmacie de garde : 32 37

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Urgence pour sourds et malentendants : 114

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales et intrafamiliales : 08 842 846 37

Centre de vaccination à Dourdan : 06.23.91.99.33

Centre de vaccination à Rambouillet : 0800.10.30.78

Groupement paroissial : 01.30.41.20.20

Family phone « être écouté pour être orienté »
(addictions, argent, séparation, burn-out, deuil,
harcèlement...) : 0805 38 38 19

SAMU : 15

SOS MÉDECIN : 36 24

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

Les horaires d'ouverture des offices de tourisme sont modifiés

Les horaires des bureaux de l'Office de Tourisme à Rambouillet et à Saint-Arnoult-en-Yvelines sont modifiés afin de s'adapter aux fréquentations, aux organisations aux obligations d'équipe et d'uniformiser les périodes basse et haute saisons des deux bureaux, comme suit :

HORAIRES BUREAU DE RAMBOUILLET :

Basse saison (Octobre à Mars)

Lundi au samedi : 9h-13h et 14h-17h

Haute saison (Avril à septembre)

Lundi et mardi : 10h-13h et 14h-18h

Mercredi à samedi : 9h-13h et 14h-18h

Dimanche : 10h-13h et 14h-18h

HORAIRES BUREAU DE RAMBOUILLET :

Basse saison (Octobre à Mars)

Mardi à vendredi : 13h30-17h30

Haute saison (Avril à septembre)

Mardi - Jeudi - Vendredi : 14h-18h

Mercredi : 10h-13h 14h-18h

Samedi : 9h-12h

Airnolphiennne de Propreté et de Services
Nettoyage industriel & particuliers



Z.I. de la fosse aux chevaux
15 rue de la Butte de Ravanne
78730 SAINT-ARNOULT EN YVELINES



Courriel : contact@apsproprete.fr Tél. 01.30.88.24.67